



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°37/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 6 novembre 2024
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Votants : 8

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION PORTANT MISE A DISPOSITION
D'UN ADJOINT TECHNIQUE ENTRE LES COMMUNES DE BOUQUEVAL,
DU MESNIL-AUBRY, DU PLESSIS-GASSOT ET LA CARPE**

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

Date de convocation : 18 octobre 2024

Date d'affichage : 18 octobre 2024

Présents : M. Francis MALLARD, M^{me} Magalie FIAES, M^{me} Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, M^{me} Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE, M. Patrick COURTOIS.

Absents excusés : M. Anthony CHRETIEN, M^{me} Marie-Claude CALAS, M. Sylvain LIMOUSSIERE.

Secrétaire de séance : M^{me} Magalie FIAES.

Entendu le rapport du Maire ;

Sur proposition du Maire ;

Le bureau décide, et

1°) approuve le projet de convention de mutualisation d'un adjoint technique, avec les communes de Bouqueval, du Mesnil-Aubry et du Plessis-Gassot et la communauté d'agglomération, tel que joint en annexe ;

2°) autorise le Maire à signer une convention de mutualisation d'un adjoint technique avec les communes de Bouqueval, du Mesnil-Aubry et du Plessis-Gassot ;

3°) charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,
Francis MALLARD